Travail.Suisse

Argumentaire

Bern, décembre 2021

Non à la suppression du droit du timbre le 13 février 2022

Travail.Suisse
Hopfenweg 21
Case postale
3001 Berne
031 370 21 11
www.travailsuisse.ch

Introduction et contexte

Le droit de timbre est un impôt prélevé par la Confédération. Il frappe certaines transactions financières. Il fait office de substitut au fait que le secteur financier suisse ne paie pas de TVA sur ses produits et transactions et qu'il n'existe pas d'imposition des gains en capital. On compte trois types de droits de timbre. Le droit d'émission sur le capital propre, le droit de négociation (achat et vente de titres) et le droit sur certaines primes d'assurance. Depuis 2009, il y a une volonté des élus bourgeois de supprimer par étapes les droits de timbre. Le Conseil fédéral soutient au moins en partie cette volonté. Au cours de ces dernières années, Travail.Suisse s'est régulièrement opposé à toute suppression des droits de timbre, en raison des importantes pertes fiscales que cela entraîne.

Suppression du droit de timbre d'émission et ses conséquences pour la population et l'économie

L'objet soumis au vote concerne le droit de timbre d'émission sur le capital propre. Il s'applique quand une société émet des capitaux et la taxe s'élève à 1% sur l'émission nationale d'actions, de capital social ou de parts de coopératives. Mais lorsqu'une société est nouvellement créée, si son capital est augmenté ou en cas de restructuration, il y a des limites d'exemption. Le droit de timbre d'émission sur le capital propre représente 250 millions de recettes fiscales par an, soit un peu plus de 10% du total des recettes tirées des différents droits de timbre. Les débats parlementaires ont montré que le Parlement n'entend pas s'arrêter là et prévoit de supprimer tous les droits de timbre, ce qui entraînerait des pertes fiscales d'environ 2,2 milliards de francs.

Les raisons de dire non à la modification de la loi fédérale sur les droits de timbre

- Empêcher la tactique du salami. La modification prévue de la loi fédérale sur les droits de timbre est un premier pas vers l'abolition de tous les droits de timbre. Cela apparaît clairement au vu de la manière dont le Parlement a traité l'initiative parlementaire 09.503 supprimer les droits de timbre par étapes et créer des emplois. Si l'on ne stoppe par la première partie du projet maintenant, la pression va rester très forte pour supprimer tous les droits de timbre.

- Les revenus du capital sont déjà privilégiés en Suisse. Contrairement à de nombreux pays, la Suisse n'impose pas les gains en capital. Les droits de timbre contrebalancent ainsi au moins en partie les privilèges octroyés au secteur financier.

- Ne pas favoriser les grandes entreprises et les actionnaires. Il est indécent de favoriser encore plus les grandes entreprises et les riches actionnaires alors que les bas et moyens revenus, de nombreux indépendants et plusieurs branches ont été touchés de plein fouet par la crise de Covid-19 et continuent encore à en ressentir les effets.

- Les bénéficiaires ne sont pas les PME. Les bénéficiaires d'une telle réforme sont avant tout les multinationales, les banques, les assurances et les holdings mais pas les PME. Car si une société est nouvellement créée ou si son capital est augmenté, une limite d'exemption à la taxe d'émission de 1 million de francs s'applique. En cas de restructuration, cette exonération est même de 10 millions de francs (ce qui peut être central pour les entreprises ayant souffert de la crise du coronavirus).

- Pertes fiscales massives. En privant les pouvoirs publics dans un premier temps d'environ 250 millions de francs et puis potentiellement dans des étapes ultérieures de 2 milliards de francs, cela provoquera une réduction des prestations de service public au détriment de la population, avec des coupes p. ex. dans la formation, les réductions de prime d'assurance-maladie, les structures d'accueil etc.

- Effets négatifs indirects sur l'économie. L'économie en général sera aussi pénalisée car les pertes fiscales dues à la suppression des droits de timbre réduiront les dépenses et les investissements des pouvoirs publics dans les infrastructures dont l'économie dépend justement pour se développer.

- Les grandes entreprises et les gros actionnaires en ont déjà profité. D'autres projets allégeant la fiscalité des entreprises ont abouti (la suppression des droits de douane sur les produits industriels (500 millions de francs) ou sont en bonne voie d'aboutir (la réforme de l'impôt anticipé (185 millions de francs). Il est donc injuste de continuer à privilégier les grandes entreprises et les gros actionnaires.

- Pas de bilan positif en de l'emploi. Il est naïf de croire que la suppression des droits de timbre créera un bilan positif de l'emploi. La suppression des droits de timbre pourrait créer des emplois dans le secteur financier. Mais le bilan global ne sera pas positif avec le gel ou la diminution d'emplois dans le secteur public en raison de réduction des prestations de service public.